



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réser
au
Monite
belg



19101171

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Droit des Sociétés

16 JUL 2019

Le Greffier
Greffier

Dénomination : **ETS KARAMAN**

Forme juridique : SPRL

Siège : RUE DU COURTIJAT 2C - 6032 MONT SUR MARCHIENNE

N° d'entreprise : BE0442769168

Objet de l'acte : **DEMISSION - TRANSFERE DU SIEGE SOCIAL**

Suite à l'Assemblée Générale du 10 mai 2019, il est décidé à l'unanimité ce qui suit :

- L'assemblée accepte la démission de :

Monsieur VOLKAERTS Damien, né le 11 février 1992, domicilié Rue Rue Bois Monceau 115 à 6061 Montignie Sur Sambre et ce avec effet au 01 août 2019;

- Monsieur Boncher Dylan, né le 08 septembre 1998, domicilié Avenue Eugène Mascaux 598 / 2 A - 6001 Marcinelle et ce avec aussi effet au 01 août 2019.

Les parts sociales de Monsieur VOLKAERTS et Monsieur BONCHER sont reprises par Monsieur KARAMAN Mikail.

Après le transferts des parts sociales, la répartition sera comme :

Monsieur Mikail KARAMAN détient 485 parts;

Monsieur Unal KARAMAN 300 parts;

Monsieur Tekin OZMETE 265 parts;

Transfert du siège : A partir du 01 août 2019 le siège de la société sera transféré à la Rue du Courtijat 2 A/1 - 6032 MONT SUR MARCHIENNE

La séance est levée à 20H30

KARAMAN Unal
Co-Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/07/2019 - Annexes du Moniteur belge